

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Orga et Vie syndicale / **p.2** Temps partiel subi : une arme du capital contre la classe ouvrière et l'émancipation des femmes. / **p.3** Retour sur le 54^{ème} Congrès de la CGT / **p.4** Tract : « Capital financier, casse industrielle : les travailleurs ne paieront pas la facture ! » /

l'agenda



25 juin :

**Rassemblement
Lyon - Dunkerque**



Flashez le code pour vous inscrire au rassemblement

8 septembre :

**Assemblée générale
FNIC-CGT**



Flashez le code pour vous inscrire en ligne

Droits et libertés

Plafonnement des arrêts : quand le capital décide de notre santé

Le décret n° 2026-498 publié au Journal officiel impose, dès le 1^{er} septembre 2026, un plafonnement des arrêts maladie à 31 jours pour une première prescription et 62 jours en renouvellement. Le décret n° 2026-501 prévoit aussi de limiter à 4 ans l'indemnisation des accidents du travail et maladies professionnelles. Ces mesures ignorent le pronostic des médecins et les compétences des praticiens : un nombre limité de jours calculé administrativement, sans aucune considération pour la réalité clinique de chaque travailleur.

Le message est clair : tomber malade trop longtemps devient inacceptable pour le capital. Nos blessures, notre usure, nos maladies doivent entrer dans les cases de la rentabilité.

C'est une violence de classe. On exploite, on casse les corps, puis on réduit les droits pour payer moins.

Face à cette attaque, une seule réponse : lutte collective, rapport de force et défense intransigeante de la Sécurité sociale.

Les chiffres

**1 % des Français
perçoivent plus de 7 000 €
par mois après impôt.**

Orga et vie syndicale

Retard de paiement des cotisations 2025

À ce jour, nous avons encore 60 syndicats qui n'ont réglé aucune cotisation sur 2025, alors que nous sommes dans le deuxième trimestre 2026.

Cela représente un retard de 1764 FNI et 25 344 timbres, en comparaison avec le dernier exercice clos de 2024.

L'urgence est d'interpeller tous ces syndicats afin que cette situation rentre dans l'ordre au plus vite. Nous avons toujours trop peu de syndicats qui font remonter au plus vite les règlements des cotisations de leurs syndiqués, et les autres attendent la fin de l'année, voire la date de clôture du règlement des cotisations.

Ce qui implique que nous devons veiller à appliquer les fondamentaux de notre syndicalisme CGT, à savoir que, **pour se revendiquer adhérent CGT, il faut être à jour de cotisations**, ce qui est bien souvent le cas pour nos adhérents. Mais le syndicat doit également reverser aux structures ; c'est bien souvent là où nous rencontrons des problèmes.

**69 % des salariés situés
dans les 10 % les mieux
payés sont des hommes.**



L'actualité du MILITANT des industries chimiques est une publication de la FNIC (Fédération Nationale des Industries Chimiques)

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris - 93514 Montreuil cedex

Tél. : 01 84 21 33 00 / www.fnic-cgt.fr / e-mail : contact@fnic-cgt.fr

Directeur de publication : Serge Allègre

Bimensuel - 1,06 euro

ISSN : 1762-4991 - N° de CPPAP : 1230 S 06566

Imprimé par nos soins

Actualité sociale

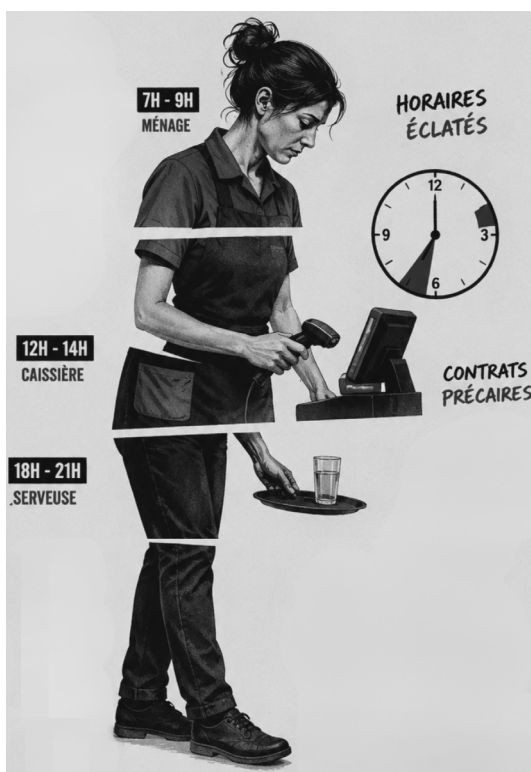
Temps partiel subi : **UNE ARME DU CAPITAL CONTRE LA CLASSE OUVRIÈRE ET L'ÉMANCIPATION DES FEMMES**

Le temps partiel subi n'est pas une anomalie, mais un produit du capitalisme. Fondé sur la maximisation du profit et l'intensification de l'exploitation, il organise le sous-emploi pour discipliner la force de travail. Face aux ralentissements économiques, le patronat développe des formes d'emploi toujours plus flexibles pour préserver ses marges.

Selon la DARES, 4,2 millions de salariés sont à temps partiel en 2024 (17,4 %), dont 27 % souhaitent travailler davantage : il s'agit d'une contrainte, avec des conséquences directes sur la santé, les conditions de vie et l'égalité professionnelle.

Ce sous-emploi structurel alimente une réserve permanente de main-d'œuvre, utilisée pour faire pression sur les salaires, les droits et les capacités de résistance collective. Il se concentre dans des secteurs précaires et fortement féminisés (nettoyage, santé, grande distribution, hôtellerie-restauration), où le temps partiel permet d'ajuster en permanence les effectifs et de maximiser la plus-value.

Les conséquences sont multiples : horaires fragmentés et imprévisibles, amplitudes longues, temps contraint non rémunéré, fatigue et désorganisation de la vie personnelle. À cela s'ajoutent des salaires insuffisants, le cumul d'emplois, des difficultés d'accès aux soins et aux droits, et un sentiment de déclassement. Le capital transfère ainsi sur les travailleurs le coût de la reproduction de leur force de travail.



Ce sous-emploi organisé constitue un véritable outil de domination de classe. Le phénomène révèle aussi une inégalité structurelle entre femmes et hommes : 26,6% des femmes sont à temps partiel contre 7,5% des hommes, et elles représentent près de 78% des salariés concernés. Concentrées dans les emplois les plus précaires, elles subissent des salaires plus faibles, des carrières limitées et des droits à la retraite réduits. En maintenant les femmes dans l'insécurité, le capitalisme freine leur émancipation et affaiblit l'ensemble de la classe ouvrière.

Exploitation économique et oppression de genre relèvent d'un même système. Les

institutions ne produisent que des aménagements sans remettre en cause le rapport capital/travail. Sans mobilisation de masse et sans grève, rien ne recule. La lutte se mène dans les entreprises comme dans la rue.

La FNIC-CGT appelle à organiser les salariés, notamment les plus précaires, à syndiquer les travailleurs à temps partiel et à imposer le temps plein là où il est refusé. Combattre le temps partiel subi, c'est s'attaquer concrètement à l'exploitation capitaliste et renforcer l'unité de la classe ouvrière. Dans un contexte de gains de productivité massifs, le temps de travail doit être réorganisé : 32 heures sur 4 jours avec maintien des salaires. Travailler moins pour vivre mieux est possible. Les richesses produites permettraient à chacun, y compris aux privés d'emploi, de vivre dignement. Seul un rapport de force à la hauteur permettra de l'imposer.

RETOUR SUR LE 54^{ÈME} CONGRÈS DE LA CGT

La première semaine de juin, près de 1 000 délégués se sont réunis en congrès à Tours pour débattre et voter le bilan ainsi que les orientations de notre CGT. Dans un contexte de crise aiguë du système capitaliste, l'enjeu d'un syndicalisme de classe, de masse et révolutionnaire pour notre CGT devait être l'enjeu primordial. Seulement, comme nous le savons, ces dernières années nous nous sommes de plus en plus enfermés dans le syndicalisme rassemblé, sans stratégie de lutte claire.

De nombreuses interventions de délégués, notamment celles des 36 délégués de la Chimie, ont permis de porter dans les débats les orientations d'une CGT qui recherche l'unité des travailleurs et des travailleuses et non des logos ; d'une CGT qui défend le 100 % Sécu et son universalité et non la Sécurité sociale professionnelle etc. Cependant, au Congrès, nous avons tout de même pu compter sur 30 % des votes dans le camp du syndicalisme révolutionnaire.

Pour autant, deux votes capitaux durant la semaine ont permis de montrer que l'opposition aux orientations reste réelle, nous laissant espérer une CGT qui se remette sur les rails de la lutte de classe et non dans l'accompagnement main dans la main avec la CFDT.

Le premier vote concernait un amendement sur le 100 % Sécu, adopté avec 50,11 % des voix, battant en brèche la Sécurité sociale professionnelle et le nouveau statut des travailleurs salariés dans le document d'orientation.

Le second vote concernait le refus des modifications statutaires proposées, qui constituaient de véritables attaques envers notre fédéralisme et notre démocratie.

Nous avons également pu constater, aux nombreux votes serrés et aux interventions fondées sur des bases solides de lutte de classe, que la CGT, dans ses syndicats, reste attachée à son ADN révolutionnaire contre le capitalisme et ses laquais.

Hormis les modifications statutaires, l'ensemble des documents et des rapports ont été votés. Cela nous impose, dans ce contexte, de continuer à impulser inlassablement la lutte et une ligne « classe contre classe » à la base, pour que monte inexorablement, dans nos syndicats et dans la masse de travailleurs la volonté de construire de bas en haut une CGT totalement révolutionnaire, débarrassée de tous ses écueils réformistes et d'accompagnement.

Si nous ne voulons pas voir notre CGT s'enfoncer davantage dans le syndicalisme d'appareil, c'est dès aujourd'hui que nous devons construire, dans nos syndicats et dans nos luttes, la bataille contre le capital.

POUR UNE CGT À LA HAUTEUR DES ENJEUX HISTORIQUES DE LA PÉRIODE, INVESTISSONS PLEINEMENT NOS SYNDICATS ET LES STRUCTURES CGT (UL, UD, FD) ET DIRIGEONS TOUT LE TRANCHANT DE NOTRE LAME CONTRE NOS ENNEMIS DE CLASSE PAR UNE LUTTE IMPLACABLE ET QUOTIDIENNE !

EN AVANT POUR NOTRE CGT DE LUTTE DE CLASSE, DE MASSE ET RÉVOLUTIONNAIRE !



p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement



FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES **CGT**

CHIMIE (0044) . PHARMACIE INDUSTRIE (0176) . RÉPARTITION PHARMACEUTIQUE (1621) .
FABRICATION PHARMACEUTIQUE À FAÇON (1555) . OFFICINES (1996) . LBM (0959) . PÉTROLE (1388)
. CAOUTCHOUC (0045) . PLASTURGIE (0292) . INDUSTRIES ET SERVICES NAUTIQUES (3236) .
NÉGOCE & PRESTATIONS DE SERVICES DANS LES DOMAINES MÉDICOTECHNIQUES (1982)

CAPITAL FINANCIER CASSE INDUSTRIELLE : LES TRAVAILLEURS NE PAIERONT PAS LA FACTURE !

Depuis des années, la bourgeoisie industrielle et financière organise méthodiquement la destruction de nos outils de production. Sous couvert de « compétitivité et de transition environnementale », ce sont des choix au service du capital qui condamnent nos sites, nos emplois et nos savoir-faire, notre avenir.

En 20 ans, des centaines d'usines ont fermé.
En 2024, il y a eu plus de fermetures que de créations d'entreprises en France. En 2025 : 179 fermetures pour 116 créations. Plus de 45 000 emplois industriels détruits depuis 2024. Dans le même temps, le CAC 40 a distribué 73 milliards d'euros de dividendes en 2024, près de 100 milliards avec les rachats d'actions. La richesse produite par le travail est accaparée par les actionnaires.

Derrière chaque fermeture, chaque plan anti-social, chaque restructuration : les exigences du capital financier. Pour les actionnaires, une usine n'est pas un outil de production, mais un actif pour générer du profit. Actuellement, ils invoquent le coût de l'énergie pour justifier de nouvelles attaques. Mais cette hausse résulte de la libéralisation du secteur, de sa mise en concurrence et de son ouverture aux marchés financiers. Les monopoles énergétiques et financiers captent des profits massifs au détriment de l'industrie. Ce n'est pas une dérive : c'est une organisation au service du capital. L'État n'est pas un arbitre neutre. Il est l'outil de la bourgeoisie. Par ses réformes, ses dérégulations et ses aides sans contrepartie, il sert le grand capital tandis que les travailleurs subissent licenciements et précarité.

25 JUIN

GRÈVE NATIONALE LYON • DUNKERQUE

Aujourd'hui, la guerre devient également un argument pour justifier les sacrifices. Mais ces conflits sont générés par la concurrence impérialiste pour le contrôle des ressources et des marchés. Les travailleurs n'ont aucun intérêt dans ces rivalités : c'est leur guerre, pas la nôtre. Ils s'enrichissent tout en nous divisant. Nous leur réaffirmons : les travailleurs n'ont

pas de frontières. Ce système ne dysfonctionne pas. Il fonctionne comme prévu : concentrer les richesses dans les mains d'une minorité et faire payer aux travailleurs le maintien des taux de profits. Mais aucune usine ne fonctionne sans les travailleurs, aucune richesse n'est créée sans notre travail. Notre force réside dans notre unité, notre organisation et notre capacité à agir collectivement.

**LE 25 JUIN, LA FNIC-CGT APPELLE
À LA GRÈVE ET À LA MOBILISATION
MASSIVE CONTRE LA CASSE
INDUSTRIELLE !**

Unis, en grève et mobilisés, nous imposerons d'autres choix : nos emplois, nos usines, notre industrie.

RENDEZ-VOUS :
À LYON, DEVANT LE SITE KEM ONE SAINT-FONS (1 QUAI LOUIS AULAGNE, 69190), DÈS 10h
À DUNKERQUE, DEVANT LE BÂTIMENT DE L'AVENIR (31 RUE DU PONCEAU, 59140), DÈS 9h